



Structures Non Commerciales

INFORMATIONS GENERALES

Type de société : Société d'Etat
 Date de création : 21 mars 2012
 Capital social : 500 millions FCFA
 Fonds propres : 16,476 milliards FCFA (-4,7%)
 Participation Financière Publique : 100%
 PCA : BROU Aka Pascal
 DG : YACOUBA COULIBALY
 Adm MBPE : Ali SISSOKO
 Adm MICEN : SACKO Hamed et Jean Martial ADOU
 Effectif : 176 (- 2,76%)
 Principales filiales et participations : RASCOM (3,41%)

A propos de l'AIGF

Créée en 2012, l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques (AIGF), a pour mission principale d'assurer la planification, l'attribution et le contrôle des fréquences radioélectriques en veillant aux besoins des administrations et des autorités affectataires de fréquences radioélectriques. A ce titre, l'AIGF mène également des campagnes de mesures et contrôles de conformité des installations radioélectriques.

En 2022 c'est, entre autres :

- ❖ 820 sites et stations radioélectriques contrôlés pour une prévision annuelle de 490 ;
- ❖ 6 087 sites et 11 269 stations recensés et suivis au titre des infrastructures de réseaux de téléphonie mobile pour les trois opérateurs.

REPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat	(%)
ETAT DE COTE D'IVOIRE	100,00

PERSPECTIVES 2023

Pour 2023, la société compte mener plusieurs actions afin de maintenir sa dynamique, notamment :

- le renforcement des capacités des agents de contrôle en matière de gestion et du contrôle du spectre ;
- la mise à jour des licences d'équipements de mesures ;
- l'accélération du processus d'acquisition du nouveau Système de Contrôle du Spectre (SCS).

En 2022 l'AIGF a, dans le cadre de l'optimisation du plan de Genève 1984, mené plusieurs activités de coordination avec la Guinée, le Togo, le Mali, le Burkina Faso, le Ghana et le Sénégal.

En outre, l'Agence a participé de façon active à la mise en œuvre des programmes de coopérations internationales avec les structures sœurs et a mis en place un cadre de collaboration tripartite entre, avec l'ARTCI et les opérateurs de téléphonie pour l'harmonisation de la facturation liée au décret n°2021-245 du 26 mai 2021 portant fixation des montants et frais de redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques.

Au niveau de sa situation financière à fin 2022, l'AIGF a enregistré une hausse significative de son chiffre d'affaires, qui passe de 9,21 milliards FCFA à 11,45 milliards FCFA. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse de 2 milliards FCFA des revenus issus des opérateurs.

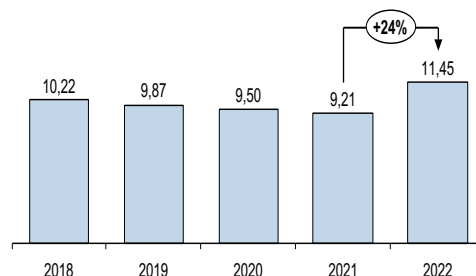
Les charges d'exploitation enregistrent également une hausse de 4,8% pour se fixer à 11,16 milliards FCFA à fin 2022. Cette hausse s'explique par une augmentation de des services extérieurs (+509 millions FCFA), des charges du personnel (+329 millions FCFA) et des autres charges (+264 millions FCFA).

Il en découle un résultat d'exploitation bénéficiaire de 929 millions FCFA, contre une exploitation déficitaire de 594 millions FCFA en 2021.

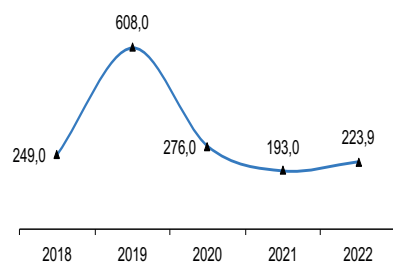
En définitive, après un résultat financier négatif de 579 millions FCFA, un résultat HAO déficitaire de 52 millions FCFA et l'impôt sur le résultat de 75 millions FCFA, la société a dégagé un résultat net bénéficiaire de 223,85 millions FCFA contre un bénéfice de 192,99 millions FCFA en 2021.

Les impôts et taxes dus au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 582 millions FCFA, en baisse de 96 millions FCFA par rapport à 2021.

CHIFFRE D'AFFAIRES (MILLIARDS FCFA)



RÉSULTAT NET (MILLIONS FCFA)



FAITS MARQUANTS

- Réalisation d'une étude relative aux modes d'octroi des licences 5G dans le monde, en prélude au lancement de la 5G en Côte d'Ivoire ;
- Participation aux travaux de détermination des frontières maritimes et fluviales avec la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) ;
- Contrôle de bandes fréquence : l'agence a traité 7 demandes de contrôle de bande fréquence ;
- Campagne nationale de mesure de Rayon Non-Ionisant (RNI) : en vue d'évaluer les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques sur le territoire national, 664 mesures ont été effectuées sur l'ensemble du territoire national, dont 476 à Abidjan et 188 à l'intérieur du pays.

